

Règlement interne de la crèche Croque Lune

La crèche Croque Lune accueille des enfants de 18 mois à 4 ½ ans.
La priorité est donnée aux enfants domiciliés sur la commune de Sion dont les deux parents travaillent.

Horaires d'ouverture / arrivées et départs

- La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de **6h30 à 18h30**.
- La veille des jours fériés, la crèche ferme à **17h30**.
- Arrivée le matin de **06h30 à 09h15**
- Départ le matin : **11h30-12h30** (sans repas et sans sieste)
et de **12h15-12h30** (avec repas sans sieste)
- Arrivée l'après-midi de **13h30 à 14h30**
- Départ avant le goûter : soit après la sieste de **14h00 à 14h30** soit avant le goûter **16h00-16h15** → doit être annoncé aux éducatrices
- Départ après le goûter se fera dès **16h45**

L'absence d'un enfant doit être signalée au **027/203.53.80** jusqu'à **8h30**, à défaut le repas sera facturé.

Généralités

- L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'à ce qu'il soit confié à l'équipe éducative. La crèche décline toute responsabilité en cas de problèmes rencontrés par les enfants laissés seuls dans le vestiaire.
- Seules les personnes annoncées par les parents sont autorisées à venir chercher les enfants. (une pièce d'identité sera exigée)
- Les parents sont responsables des effets personnels de leur enfant. (doudous, vêtements, bijoux...) En cas d'oubli veuillez contacter la crèche avant 18h30. Merci également de noter le prénom sur les effets personnels.
- Les parents informent la direction de tout changement les concernant. (adresse, téléphone, taux d'activité professionnelle, situation familiale...)
- Les parents mettent à disposition de la crèche :
 - Des pantoufles
 - Des couches et lingettes humides
 - 2 brosses à dents
 - Un change complet (sous-vêtements, chaussettes, pull, pantalon)
 - Des vêtements de saison (chapeau en été, bonnet et gants en hiver...)

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat de fréquentation signé par les parents.

Sion, le 10 juillet 2017

La responsable